

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Délibération n° 2022-07-77

Date de la convocation : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de conseillers présents : **19**

Nombre de procurations : **2**

Votes : **21**

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le seize décembre deux-mil-vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, SEUX Christian, THOUMY Denis, BASTY Jean-Pierre, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

Procurations : Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET

Absents excusés : Olivier LARGERON, Alexandre MASSARDIER

Secrétaire : Hélène BESSON

OBJET : **SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer une subvention de 400 € à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Le crédit correspondant est prévu au budget au compte 6574.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'allouer une subvention de 400 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Genest-Malifaux.
- DIT que le crédit correspondant sera prélevé sur le compte 6574 du budget primitif 2022.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 17 décembre 2022

Le Maire
Vincent DUCREUX